

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2020**

Date de convocation du Conseil Municipal : 20.04.2020  
Date d'affichage du compte-rendu : 28.04.2020  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 38  
Nombre de Conseillers Municipaux connectés ou représentés : 31

Le vingt-sept avril deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis **par vidéo conférence**, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Joël PROUST 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amanda HOLMES 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole BETTAN 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean-Marie VALLET 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Henri MOINARD 7<sup>ème</sup> Adjoint, M. Robin HOLMES, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Emilie BAUDREZ, M. Claude REDIEN Maire-délégué Tillou, Mme Sophie ROBION, M. Jean WAROUX Maire-délégué Crézières, Mme Valérie COUARRAZE, M. Francis GRIFFAULT, Mme Marie-Claire VEQUE Maire-délégué La Bataille, M. Noël GIRAUD, M. Arthur JONES, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAUT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Séverine BERLAND, Mme Annie GONNORD et M. Patrick PETIT.

**ETAIENT ABSENTS** : M. Claude PAPOT 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Timothy WEIR, Mme Jacqueline LORET, Mme Dominique COIRIER, Mme Sylvie COUTEAU et Mme Ginette HAYE qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Claude REDIEN, Mme Amanda HOLMES, Mme Séverine BERLAND, Mme Sylvie MAGNAIN, M. Arthur JONES et Mme Nicole BETTAN ainsi que Mme Marie-Noëlle RINGEISEN excusée, M. Jean-Luc COUTANT, Mme Martine DUMEIGE, Mme Karen BOUTY, M. Jean GENAIS, Mme Stéphanie ROBERT et Mme Peggy AUGUSTIN non représentés.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Claude REDIEN.

Monsieur le Maire accueille et remercie l'assemblée composée des Conseillers Municipaux en place et des nouveaux élus qu'il autorise à participer aux débats sans pour autant pouvoir participer aux votes.

Ce moyen Vidéo utilisé dans le cadre de la crise sanitaire est autorisé par les dispositions de « l'Ordonnance relative à la continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire » qui stipule également la possibilité pour chaque élu de détenir 2 procurations au lieu d'1 habituellement. Il est précisé que de toute évidence, les votes auront lieu au scrutin public.

Monsieur le Maire donne quelques consignes pratiques préalables, pour contribuer au bon déroulement de la réunion et au respect de chacun.

Après validation par chacun des modalités pratiques de cette réunion et adoption du compte rendu de la séance du 24 février 2020, le Conseil Municipal délibère comme suit :

### **POINT SUR LA SITUATION PAR RAPPORT A LA CRISE SANITAIRE ET SES CONSEQUENCES**

Monsieur le Maire dresse le bilan sur cette crise sans précédent qui a mis le pays à l'arrêt :

- Situation au niveau départemental et local : peu de cas Covid 19 en Deux-Sèvres - confinement globalement respecté.
- Situation des professionnels (commerçants, artisans, autres) sur la commune : préoccupations évoquées lors de la réunion vidéo du 16 avril au cours de laquelle plusieurs élans spontanés de solidarité ont permis une reprise d'activités (exemple : présence de la fleuriste dans le magasin Intermarché).
- Commerce : Maintien du marché hebdomadaire (pour l'alimentaire et maintenant aussi pour les plants), qui se passe bien.
- Reprise très encouragée des chantiers en cours, autorisée par les Maitres d'ouvrage : le chantier d'enfouissement de réseaux Rue de l'Huilerie et de construction de l'EHPAD sont entre autres, relancés localement.
- Continuité des services publics locaux dans le cadre de cette crise sanitaire expliquée par Mme Benoit DGS : Reprise de l'activité pour tous les services (fermeture néanmoins de la médiathèque et de la mairie au public dans l'attente de nouvelles directives)– Accueil téléphonique en mairie tous les jours au 05.49.29.80.04 pour assurer l'accompagnement social, les missions d'état civil et la continuité de la vie des dossiers en cours – Paiement sans délai des factures en cours -Organisations de réunions-visio (commissions – bureau municipal), livraisons ponctuelles ...
- Sécurisation des agents qui ont repris ou reprendront prochainement le travail.

- Masques : Les besoins urgents formulés par l'ADMR et la Résidence du Chemin Vert ont été solutionnés. 2 000 masques ont été commandés par la commune (livraison en plusieurs fois pour compléter la 1<sup>ère</sup> de 600 ce jour) Contactée par la section Patchwork du Foyer Culturel, la commune a effectué une commande d'élastiques.

- Situation des services communautaires : Visites rétablies dans les EHPAD en respectant un protocole très rigoureux – Ouverture des déchetteries sur des créneaux précisés avec prise de RDV préalable obligatoire – Ouverture des écoles envisagée eu égard aux préconisations nationales attendues de la part du Ministère de l'Education Nationale.

## REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS RIFSEEP - ACTUALISATION

Le Conseil Municipal a, par délibération du 9 septembre 2019, fixé les modalités de mise en œuvre et d'attribution du régime indemnitaire des agents communaux, le R.I.F.S.E.E.P (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Il est décomposé en 2 parties : I.F.S.E (Indemnité de Sujétions et d'Expertise) versée mensuellement et C.I.A (Complément Indemnitaire Annuel) versé en décembre eu égard aux entretiens individuels.

Pour tenir compte d'une promotion demandée sur le grade de technicien non mentionné sur la délibération en cours, et permettre de répondre à d'éventuelles situations exceptionnelles (comme la crise sanitaire par exemple) pour lesquelles l'action des agents mérite d'être particulièrement valorisée, **le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité d'actualiser, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, la délibération relative au R.I.F.S.E.E.P en mentionnant le grade de technicien et en retenant les plafonds maximum légaux pour l'IFSE et le CIA, ce qui donne une possibilité d'attribution exceptionnelle.**

Il est précisé que cette décision concernant exclusivement le rajout d'un grade et les montants plafonds revus à la hausse par rapport aux montants figurant dans la délibération d'origine, est applicable sans nouvel avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

## BOUTIQUE EPHEMERE – EDITION 2020

Madame Sylvie Magnain responsable de la commission Animation indique que réunie le 21 avril 2020, la commission propose à l'assemblée de reconduire en 2020, l'ouverture de la Boutique Ephémère située Place Cail pour y accueillir, en vertu des prochaines directives de déconfinement, des artistes pendant la période estivale. Le projet de convention avait préalablement, été transmis aux élus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition de la commission Animation et autorise la signature de la convention de partenariat entre la collectivité et les artistes concernés**

Madame Magnain ajoute que la commission travaille, avec le concours de Pascaline Ricard agent chargé de la promotion de la commune et Christelle Filippini agent de la Médiathèque, à l'élaboration du guide estival (avec les incertitudes actuelles).

## REGLEMENT 2020 DU CONCOURS PHOTOS

Madame Annie Gonnord membre de la commission « Animation » indique que réunie le 21 avril 2020, la commission propose à l'assemblée de valider la reconduction du Concours Photos pour 2020 et en commente les modalités pratiques. La clause stipulant que les élus ne peuvent y participer est, après discussion, confirmée pour éviter toute confusion mais avec le regret néanmoins de se priver d'éventuels clichés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition de la commission Animation et autorise le concours Photos 2020 dont il accepte le thème « Entre Sources et Nature... » et le règlement de participation. Le règlement inséré dans son intégralité sur le site internet de la commune, peut être récupéré en mairie.**

## REGLEMENT 2020 DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Madame Annie Gonnord membre de la commission « Animation » indique que réunie le 21 Avril 2020, la commission propose à l'assemblée de valider la reconduction du Concours Maisons Fleuries 2019 (dont le règlement a été transmis aux élus), pour 2020 et en commente les modalités pratiques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition de la commission Animation et autorise le concours des Maisons Fleuries et le règlement de participation. Le règlement inséré dans son intégralité sur le site internet de la commune, peut être récupéré en mairie.**

## ECLAIRAGE LEDS DU STADE JACQUES COURIVAUD – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Claude Redien responsable de la commission Finances, rappelle que par délibération du 15 avril 2019, le Conseil Municipal avait validé, le projet mené en concertation avec l'association de Football locale, de remplacement de l'éclairage du stade par des leds évalué à 49 990 € HT. L'objectif de cette opération est une économie de fonctionnement annuelle d'environ 2 500 € tout en maintenant l'éclairage requis.

La Fédération Française de Football et le Conseil Départemental sollicités, ont respectivement confirmé l'accord de principe d'une aide FFF (5 168.90 €) et notifié le montant de l'aide départementale de 30% soit 14 097 €.

Une consultation a donc été lancée pour la réalisation de cette opération. La commission Finances qui a étudié les deux offres reçues, en vertu des critères de sélection qui étaient le Prix : 70% et la Valeur technique : 30%, argumente sa proposition. Il souligne que les 2 entreprises ont effectué une étude d'éclairage et ont toutes les 2 validé l'installation de 12 lampes au lieu des 14 prévues, tout en respectant le besoin.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition de la commission Finances et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise Delaire mieux-disante, de Chef-Boutonne, pour un montant de 42 960.00 € HT.***

## MUSEOGRAPHIE DU CHATEAU DE JAVARZAY – MISSION COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé un marché de maîtrise d'œuvre pour créer une nouvelle muséographie au château, avec l'atelier Nuüd qui travaille sur le dossier depuis le mois de septembre (rencontre les amis du Château, CAIL, services de la commune), afin de définir exactement le contenu du musée (choix des pièces à montrer, histoire à raconter) et préparer le cahier des charges pour le choix des entreprises qui vont effectuer les travaux.

Monsieur le Maire commente l'avant-projet sommaire présenté en 3D, déjà validé par la commune.

Une visite de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), à leur initiative, a eu lieu fin janvier, pour voir le chantier de rénovation du château d'une part et discuter du projet de muséographie d'autre part.

En effet, ce projet peut avoir des conséquences sur le bâti (trous à faire, percements des murs, emprises au sol) et, comme il s'agit d'un bâtiment classé, il n'est pas envisageable d'entreprendre les travaux de muséographie, sans l'accord de la DRAC.

Pour cela, il faut impérativement qu'un architecte du patrimoine dépose « l'autorisation de travaux » inhérente pour qu'ils puissent être réalisés... La mise en place d'une nouvelle muséographie nécessite, puisqu'il y aura potentiellement une action sur la structure, de « remettre » aux normes certains éléments ; solidité parquet, poutres... Ce travail doit permettre aussi de déposer les dossiers d'accessibilité et de sécurité incendie (avec les dérogations nécessaires).

Toutes ces informations étaient inconnues avant le passage de la DRAC...

Une rencontre a donc eu lieu mi-mars entre Mme Niguès, Architecte du Patrimoine Maître d'Oeuvre de la rénovation en cours du château, Nuüd, Pascaline Ricard agent et plusieurs élus, pour envisager la suite à donner sans retarder le dossier.

La mission complémentaire de l'architecte a pour objectif de :

- Faire un audit sur les éléments structurants concernés par la muséographie,
- Valider le travail de Nuüd (localisation des percements),
- Négocier auprès des instances les éléments liés à l'accessibilité et la sécurité incendie,
- Déposer la déclaration de travaux auprès de la DRAC
- Prévoir les travaux nécessaires et les suivre.

Ce surcoût, non prévu initialement, est une dépense obligatoire dans le cadre de la muséographie subventionnable à 50% pour l'étude diagnostic et à 40% pour les travaux qui en découlent, par la DRAC.

D'autres pistes d'aides sont évoquées et seront explorées.

Monsieur Redien souligne qu'outre l'aspect financier, le projet de muséographie du château de Javarzay est un excellent projet pour dynamiser le territoire plus général de Mellois en Poitou. Il considère qu'il faut reconnaître et se réjouir de la richesse de ce projet et l'évolution positive et certaine de la commune et du monde associatif à laquelle il contribuera.

Il est souligné par ailleurs que le projet de muséographie est globalement bien aidé, ce qui confirme sa crédibilité.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette mission complémentaire nécessaire et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec Mme Niguès prévoyant un montant d'honoraires de 11 000 € HT pour l'étude AVP.***

**MUSEOGRAPHIE DU CHATEAU DE JAVARZAY  
DEMANDE COMPLEMENTAIRE AUPRES DE LA DRAC**

Comme indiqué précédemment, cette mission complémentaire peut être subventionnée pour la partie étude-diagnostic à 50%, et la maîtrise d'œuvre travaux à 40% par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aides auprès de la DRAC.*

**OPERATION « BUDGET PARTICIPATIF 79 » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
PRESENTATION DES DOSSIERS CONCERNANT LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle l'objectif et les modalités de l'appel à projets dénommé « Budget Participatif 79 » du Conseil Départemental 79. Dans ce cadre, les deux-sévriens et les associations pouvaient proposer jusqu'au 31 janvier 2020, leurs idées d'investissements utiles à la vie quotidienne.

6 dossiers concernant Chef-Boutonne ont été déposés :

- 3 d'entre eux sont restés au stade de brouillon (les dépositaires n'ont pas répondu aux sollicitations du CD79 pour organiser et valoriser leur dossier respectif)
- 1 dossier concernait du fonctionnement sans investissement (non conforme au règlement)
- 2 dossiers correspondant aux critères et objectifs de l'action ont été reçus en mairie, à savoir :

Porteur du projet	Désignation du projet	Coût estimatif HT	Montant de l'aide départementale 80% du HT	Coût commune
Mme Christelle Biet	Cyber café intergénérationnel	98 500 €	78 800 €	19 700 €
M. Jean-François Grimaud	Valorisation et interprétation du petit patrimoine public et privé	30 000 €	24 000 €	6 000 €

Ces projets transmis dans leur intégralité aux élus, donnent lieu à des échanges globalement favorables. La démarche qui consiste à approcher les citoyens pour les impliquer dans la définition d'un besoin et les moyens d'y répondre est tout à fait valorisante et complète les actions municipales déjà menées en ce sens (réunion publiques, réunions de quartier ...).

Monsieur Jones cautionne cette volonté mais regrette le fait que la commune ait à s'impliquer sans être à l'origine du projet et formule, d'ores et déjà, son désaccord à ce titre-là.

Il est précisé qu'il n'y a pas de nombre limite de dossiers par commune.

Il est demandé aux collectivités de donner un accord de principe pour assurer la maîtrise d'ouvrage communale des dossiers la concernant. (En cas de refus des communes, les projets ne seront pas considérés comme éligibles et ne seront donc pas soumis au vote des deux-sévriens).

Les dossiers validés par les communes seront soumis à l'acceptation de la commission d'éligibilité du CD79 qui n'a donc pas pu se réunir préalablement du fait de la situation de crise avant la consultation ultérieure du public.

Suite à cet accord, une convention de partenariat stipulant la participation financière du CD79 à raison de 80% du montant HT de l'investissement, sera signée entre la Commune et le CD79. L'enveloppe consacrée par le CD79 est de 2M€.

Le délai de réalisation des projets est de 1 an pour la préparation dossier + 2 ans pour la concrétisation.

Actuellement 230 projets sont qualifiés de recevables sur les 700 reçus et 80 seront retenus.

Il est précisé que Mme Biet maintenant élue, n'était pas candidate aux élections au moment du dépôt de son dossier. Envisager l'utilisation des locaux de l'Ehpad actuels lorsqu'ils seront libérés après transfert dans la construction nouvelle, est un objectif municipal et ce projet pourrait tout à fait s'inscrire dans cette volonté.

Le projet déposé par M. Grimaud est également très bien accueilli car il contribue à la valorisation du patrimoine dont la municipalité a le souhait.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se réjouit des initiatives individuelles et de la qualité des 2 dossiers présentés pour lesquels il valide le principe d'une maîtrise d'ouvrage communale. Notification en sera faite au Conseil Départemental pour suite à donner.*

## PROGRAMMATION VOIRIE 2020 AVEC LE SYNDICAT A VOCATION UNIQUE VOIRIE LA BOUTONNE

Monsieur le Maire prend le relais pour présenter le dossier dont Monsieur Claude Papot, qui a eu un empêchement juste avant la réunion, devait être le rapporteur.

Il rappelle que le S.I.V.U (Syndicat à Vocation Unique Voirie) intervient, sur sollicitation des communes, pour l'entretien des routes et des chemins, pour des travaux avec tractopelle et pour la réparation des véhicules ou matériels dans le cadre du garage mutualisé.

Les 10 communes membres paient une cotisation unique composée d'une cotisation fixe et d'un droit à tirage d'une part et les matériaux nécessaires aux travaux envisagés d'autre part.

Monsieur le Maire présente la proposition de programmation 2020 des travaux de voirie de la commune, étudiée par la Commission Patrimoine réunie le 23 avril en présence de Madame Buzard responsable des services techniques.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce programme prévisionnel 2020 ainsi établi :***

LOCALISATION		LONGUEUR en ml
Chef-Boutonne	Rue du planier	166
	Chemin Parc Mairie	300
Crézières	Chemin des Martineries	100
	Rte de Rhy	340
La Bataille	Chemin du château d'eau lb	1400
Tillou	Chemin du haut Planier	210
		<b>2 516 ml</b>
Chef-Boutonne	Mairie parking	
	Jeux de La Plaine	
	Chemin de Treneuillet CB	

***étant précisé que des interventions sont d'ores et déjà par ailleurs, engagées pour des traversées de rues, des travaux sur réseaux d'eaux pluviales et pour des entrées de chemin.***

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque quelques questions diverses :**

**Conseil Municipal :** cette réunion est théoriquement la dernière du mandat actuel. L'installation des nouveaux élus issus des élections du 15 mars serait, a priori, programmée à la fin mai-début juin. Quoiqu'il en soit, Monsieur le Maire remercie les élus maintenus jusqu'à cette installation, pour leur implication sans faille et régulière dans les travaux menés par les commissions et le bureau municipal.

Les commissions Finances-Marchés Publics, Animation Communication et Patrimoine ont été composées et ont déjà œuvré. Il convient maintenant de composer sans trop attendre, la commission « Développement » qui devra se réunir prochainement pour l'avancement des dossiers notamment de revitalisation du centre bourg de Chef-Boutonne et d'aménagement de la maison achetée à Tillou.

**Interventions de divers élus :**

Monsieur Grippon transmet une remarque formulée auprès de lui quant à l'état des cimetières.

Monsieur le Maire indique que les agents techniques qui ont tous repris le travail après une période de travail partiel, se consacrent tous à la gestion des espaces publics et notamment l'entretien des cimetières qui ont subi la pousse pendant la période de confinement, tout comme tous les sites enherbés.

A la question posée quant à la signalétique de l'arboretum, Monsieur le Maire répond que cela ne constitue pas la priorité actuellement mais que le nécessaire sera fait.

Puis plusieurs sujets sont évoqués :

- Organisation de plusieurs réunions de la commission Animation avec les partenaires pour l'adaptation du programme des expositions au château ainsi que celui des animations 2020 très largement perturbés par le contexte de crise sanitaire.

- Maintien du Don du Sang à Chef Boutonne, avec des préconisations de sécurisation dont l'obligation de prendre rdv préalablement au don sur Resadon.

- Mme Robion explique l'absence de Mme Marie-Noëlle Ringeisen.

Ainsi délibéré en mairie de Chef Boutonne le 24 Février 2020.

Le Maire, Fabrice MICHELET